

**TREIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS  
AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
21-22 octobre 2012  
Brazzaville, République du Congo**

**Résolution PC/13/2012/1**

**Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ du Salvador**

**Où :**

1. En septembre 2012, le Salvador a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) ainsi que la Banque mondiale ;
2. À sa treizième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le PC a reconnu les efforts importants entrepris par le Salvador ainsi que la grande qualité de la R-PP.

**Le Comité des Participants,**

1. Décide d'attribuer un financement au Salvador pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.
2. À cet effet, demande :
  - i. Au Salvador de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;
  - ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne ;
  - iii. À la Banque mondiale, en qualité d'Administrateur fiduciaire du Fonds de Préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec le Salvador, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,6 millions USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
  - iv. Au Salvador d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et
  - v. Au Salvador de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention pour la préparation.

## **Annexe**

### **Rapport récapitulatif rédigé par la FMT**

Le CP a pris note du caractère positif à ce jour du processus de formulation de la R-PP et du fait que la R-PP offre une bonne occasion à d'autres pays REDD de tirer des leçons de l'expérience du Salvador.

#### **Principales questions**

Les principales questions devant être abordées par le Salvador avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivantes :

1. Améliorer le plan de consultation en particulier en ce qui concerne l'engagement des peuples autochtones tributaires des forêts et des populations forestières ainsi que des organisations de la société civile, dans l'objectif de renforcer la gouvernance du processus de préparation à la REDD+.
2. Fournir des détails sur le mode de développement et d'application des options stratégiques de REDD+ afin que les parties prenantes pertinentes soient impliquées dans le processus ainsi que sur les conséquences potentielles de ces options stratégiques pour les peuples autochtones tributaires de forêts et les populations forestières.
3. Préciser davantage les plans de renforcement des capacités des peuples autochtones tributaires des forêts et des populations forestières, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes clés impliqués dans le programme de REDD+ et réviser le budget en conséquence.